

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 348

présenté par

M. Reiss

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il fait un bilan sur le référencement des sites officiels par les moteurs de recherche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un rapport sur l'application de la législation relative au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Cet amendement prévoit un bilan sur le référencement des sites officiels par les moteurs de recherche.